

Le fabricant de dispositifs de vidéosurveillance Mobotix et ses grossistes sanctionnés pour entente

Publié le 08 novembre 2021

A la suite d'un rapport d'enquête transmis par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), l'Autorité de la concurrence sanctionne la société Mobotix et plusieurs de ses grossistes à hauteur de 1,4 million d'euros, pour s'être entendus sur les prix de vente des dispositifs de vidéosurveillance et avoir restreint la vente en ligne de ces produits.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 8 novembre 2021

[Lire le communiqué](#)